

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 décembre 2012

DCM N° 12-12-03

Objet : Autorisations de Programme et Crédits de Paiement 2013.

Rapporteur : M. TOULOUZE, Conseiller Délégué

Il a été décidé de mettre en œuvre les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) à partir de 2011 pour gérer les principaux projets d'investissement pluriannuels de la Ville, afin de mieux planifier leur mise en œuvre.

Cette méthode permet de faciliter l'arbitrage en éclairant les élus et les services sur la faisabilité des projets et elle accroît la visibilité financière en déterminant, pour plusieurs exercices, les crédits affectés à la réalisation d'une opération. Elle permet également de garantir la transparence sur la programmation et le suivi des grands projets de la collectivité.

Cet outil doit s'adapter au rythme d'avancement administratif et physique des projets et prendre en compte les nouvelles opérations. Aussi, il est proposé de valider les modifications et créations suivantes :

AP modifiées :

- Subvention d'équipement à Metz Métropole pour le Schéma directeur du système d'information : les crédits annuels correspondent à la part de la Ville dans le SDSI commun, dans le cadre de la mutualisation. Ils sont portés à 745 700€ en 2013 et 2014, 745 600€ en 2015.
- Grosses rénovations et accessibilité PMR dans les écoles : 1 396 000€ ont déjà été réalisés et 1 000 000€ par an sont prévus sur les 3 années à venir.
- Programme d'efficacité énergétique des écoles : l'enveloppe est maintenue, affinée à 2 940 000€ et échelonnée en crédits annuels de 800 000€ en 2013 et 700 000€ en 2014 puis 2015. 740 000€ ont déjà été réalisés.
- Création et rénovation de restaurants scolaires : l'enveloppe est portée à 8 500 000€, déclinée en crédits de 595 000€ en 2013, 1 630 000€ en 2014 et 6 250 000€ en 2015 (avec 25 000€ de réalisations antérieures).

- Aire d'accueil des gens du voyage – rue Monceau : l'enveloppe est ramenée à 2 000 000€, soit 100 000€ en 2013, 1 500 000€ en 2014 et 370 000€ en 2015 (avec 30 000€ de réalisations antérieures).
- Réaménagement du péristyle de l'Hôtel de Ville : l'opération est rééchelonnée sur 3 ans, avec 300 000€ en 2013 et 1 400 000€ en 2014, pour une enveloppe inchangée de 1 750 000€ (dont 50 000€ déjà réalisés).
- Construction de la mairie de quartier de Bellecroix : l'enveloppe est maintenue, affinée à 1 030 000€, répartie en 800 000€ en 2013 et 171 000€ en 2014 (avec 58 900€ de réalisations antérieures).
- Programme d'efficacité énergétique des piscines : l'enveloppe est maintenue à 7 100 000€, répartie en 2 000 000€ en 2013, 3 804 873€ en 2014 et 1 000 000€ en 2015. 295 127€ ont déjà été réalisés.
- Programme d'efficacité énergétique des gymnases : l'opération se termine avec 430 749€ en 2013, pour une enveloppe globale de 5M€ restée inchangée.
- Boîte à Musique : l'enveloppe est portée à 15 000 000€ et ventilée en 5 000 000€ en 2013 et 5 611 376€ en 2014 (avec 4 388 624€ de réalisations antérieures). Une recette externe de 2 837 500€ au total est prévue.
- Porte des Allemands : l'enveloppe de 3 500 000€ est inchangée et se décline en crédits de 500 000€ en 2013, 1 600 000€ en 2014 et 1 140 394€ en 2015 (avec 259 606€ de réalisations antérieures). L'opération comporte 360 000€ de recettes.
- Restauration des églises et monuments historiques : les crédits sont fixés à 1 500 000€ en 2013 et 2014, 1 123 878€ en 2015, pour une enveloppe pluriannuelle de 7 900 000€ en dépenses (dont 3 776 122€ déjà réalisés) et 4 160 000€ en recettes.
- Centre culturel et social de Metz Nord – Patrotte : le plan de financement prévoit 10 000 000€ de dépenses et 1 400 000€ de recettes et s'échelonne de 2013 à 2015, avec respectivement 450 000€, 2 950 000€ et 6 504 129€ de crédits (avec 95 871€ de réalisations antérieures).
- Place Mazelle, Bd Maginot, Promenade basse de la Seille : l'enveloppe est maintenue à 9 240 290€, soit 1 000 000€ en 2013, 1 220 000€ en 2014 et 809 781€ en 2015. 6 210 509€ ont déjà été réalisés.
- Projet urbain Patrotte - Metz Nord : les crédits sont fixés à 2 500 000€ en 2013, 1 850 000€ en 2014 et 1 334 973€ en 2015, pour une enveloppe pluriannuelle maintenue à 6 500 000€ (dont 815 027€ déjà réalisés).
- Opérations structurantes de voirie : 1 750 100€ sont prévus en 2013, 2 250 000€ en 2014 et 1 500 000€ en 2015, soit une enveloppe de 7 897 368€ (dont 2 397 268€ déjà réalisés).
- Aménagements du quartier Les Isles : l'opération se termine en 2013 avec 1 042 000€ prévus et 2 700 000€ déjà réalisés, soit une enveloppe globale de 3 742 000€.

- Suppression du passage à niveau de la Patrotte : les crédits 2013 sont confirmés à 4 000 000€, puis 1 350 984€ en 2014. Cette opération pluriannuelle comprend 6 820 000€ de dépenses (dont 1 469 016€ déjà réalisés) et 1 027 101€ de recettes.
- Plan vélo : l'enveloppe globale est portée à 8 263 978€, dont 1 553 978€ déjà réalisés, 2 000 000€ prévus en 2013, 2 260 000€ en 2014 et 2 450 000€ en 2015.

AP créées :

- SDSI Ville de Metz : parallèlement au Schéma directeur du système d'information mutualisé, la Ville conserve un SDSI pour ses compétences propres, voté en AP/CP cette année pour plus de lisibilité. Il comporte des crédits annuels de 354 000€ en 2013, 350 000€ en 2014 et 250 000€ en 2015, pour une enveloppe globale de 954 000€.
- Réfection des cimetières et extension des columbariums : pour améliorer la programmation, une AP de 900 000€ est créée, échelonnée en crédits annuels de 300 000€.
- Rénovation des centres socio-culturels : une AP de 3 432 000€ est créée, avec 225 500€ de recettes externes. Elle est ventilée comme suit : 638 000€ en 2013, 1 808 850€ en 2014 et 985 150€ en 2015.
- Rénovation de l'Arsenal : cette opération de 1 700 000€ est programmée sur 2 ans, avec 1 400 000€ en 2013 et 300 000€ en 2014. Une recette de 1 000 000€ est prévue.
- Enrichissement des collections : pour mieux articuler les calendriers budgétaire et littéraire, une AP de 900 000€ est créée, soit des crédits de 300 000€ chaque année.
- Confortement et mise en valeur des cours d'eau : une AP de 393 000€ est créée, avec 224 000€ de recettes externes. Elle est ventilée comme suit : 20 000€ en 2013, 223 000€ en 2014 et 150 000€ en 2015.
- Création et rénovation des espaces verts et mise en accessibilité PMR : pour améliorer la programmation, une AP de 1 655 000€ est créée, échelonnée en crédits annuels de 455 000€ en 2013, 600 000€ en 2014 puis 2015.
- Vestiaires Propreté Urbaine Grange-aux-Bois et Hauts de Blémont : pour l'amélioration des conditions de travail, cette opération de 620 000€ est programmée sur 2 ans, avec 200 000€ en 2013 et 420 000€ en 2014.
- Réseau d'éclairage urbain : pour optimiser la visibilité sur ces interventions, une AP de 6 500 000€ est créée, ventilée en crédits de 1 700 000€ en 2013, 2 400 000€ en 2014 puis 2015.

L'AP pour le Fonds de concours Mettis ne fait pas l'objet de modifications quant à son enveloppe (13 000 000€), ni ses crédits annuels. Elle se termine en 2013 avec 4 000 000€.

Au total, les AP/CP couvrent 29 programmes, à hauteur de 35 880 549€ en 2013, pour une enveloppe pluriannuelle de 144 040 636€ de dépenses et 11 234 101€ de recettes.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU la loi ATR du 6 février 1992 ;

VU la dernière délibération des AP/CP du 5 juillet 2012 ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter la prévision pluriannuelle à l'avancée effective et aux créations des différentes opérations ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACTER** les réalisations antérieures et de valider les nouvelles prévisions d'AP/CP telles que précisées dans les tableaux en annexe.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Le Conseiller délégué,

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Service Finances

Commissions : FINANCES

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38

Absents : 17

Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

ANNEXE
TABLEAUX DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
ET CREDITS DE PAIEMENT